

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le 30 novembre à 20h30.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, BAYSSIERES, BLOT, KEMPEN, PENON.

Absente excusée : Mme PELOUX (pouvoir à Mme BAYSSIERES).

Absents : Mme COUTIER, MM. DELMON, MATEOS.

Secrétaire de séance : Mme DUCLERCQ.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 11/10/16. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux thèmes à l'ordre du jour à savoir : contrat de prestations d'exploitation et de maintenance réseau gaz, société PROXISERVE, et motion relative aux Zones Soumises à Contraintes Naturelles. Vote : UNANIMITÉ.

COMMUNAUTE DES COMMUNES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD, VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ALLOUER à la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord un fonds de concours d'un montant de 20 561 € destiné au financement, hors taxe, de travaux de renforcement de la VC N°4
- DIT que les crédits ont été prévus à l'article 2041512 ;
- DIT que cette opération ne donnera pas lieu à une déclaration FCTVA ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

COMMUNAUTE DES COMMUNES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD, TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE, ANNEE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les travaux de voirie comme énoncés ci-dessous et de les confier à la Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord pour un montant de :
 - Réfection du chemin rural "Rabine" : 4 782.55 € HT soit 5 739.06 € TTC ;
 - Réparations localisées - flaches - nids de poules Chemins Ruraux : « Rabine Haut » – « du Camping » : 690.00 € HT soit 828.00 € TTC ;
- EXIGE avant toute intervention sur la Commune, une rencontre avec l' élu concerné ;
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2016 de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

PROGRAMME GROUPE SCOLAIRE, DEMANDE SUBVENTION DETR 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE la réalisation des travaux de mise en conformité et de mise aux normes des bâtiments et équipements scolaires pour un montant total de 169 310.80 € HT soit 203 172.96 € TTC ;
- RENOUVELLE la demande de subvention au titre de la DETR 2017 « bâtiments scolaires, gros aménagements » ;
- ADOPTE le plan de financement suivant :
 - Subvention Etat, DETR : 40 % : 67 724.32 € ;
 - Subvention FSIL : 40 % : 67 724.32 € ;
 - Emprunt ou autofinancement : 20 % : 33 862.16 €.
- S'ENGAGE à inscrire le projet en recettes et dépenses au Budget 2017 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA HALLE DE MARCHE, ATTRIBUTIONS DES LOTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ATTRIBUER, au regard des critères suivants : valeur technique des prestations : 60 % ; prix des prestations : 40 %, les lots du programme de travaux de restauration et de mise aux normes de la Halle de Marché, comme énuméré ci-dessous :

		Entreprises	Domiciliation	Coût HT en €	Option HT en €	Coût total HT en €
Lot 1	Gros Œuvre	SARL BIRGINIE et Fils	Castillonnès	84 506.99	0.00	84 506.99
Lot 2	Charpente Métallique Couverture	Ets BERTO	Marmande	148 880.22	0.00	148 880.22
Lot 3	Electricité	S.A.S.U BOSCHET	Beaupuy	9 135.88	2 998.75	12 134.63
Lot 4	Sablage Protection du chantier	LDP SABLAGE	Villeneuve/Lot	15 778.00	0	15 778.00
Lot 5	Peinture	SARL ARTIPEINT	Tonneins	13 219.90	0.00	13 219.90
Total H.T.				271 520.99	2 998.75	274 519.74
Total T.T.C.				325 825.19	3 598.50	329 423.69

- DIT que le montant total des travaux s'élève à 274 519.74 HT soit 329 423.69 € TTC ;
- DIT que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2016 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

TRAVAUX CLUB HOUSE FOOTBALL, MISSION GEOTECHNIQUE, « COMPETENCE GEOTECHNIQUE SUD »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la mission géotechnique de type G 2 AVP (extension projetée) et un diagnostic géotechnique de type G5 (reconnaissance des existants) à l'entreprise "Compétence Géotechnique Sud" domiciliée à SEYCHES ;
- ACCEPTE la proposition de prix de 1 340.00 € HT soit 1 608.00 € TTC ;
- DIT que la dépense a été inscrite au budget de la commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX CLUB HOUSE DE FOOTBALL : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, 10 voix POUR ; 1 voix CONTRE ; 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté et la décomposition des travaux par lot comme ci-après :
 - LOT N°1 : Gros œuvre, V.R.D. ;
 - LOT N°2 : Charpente - Couverture - Zinguerie ;
 - LOT N°3 : Menuiserie Aluminium ;
 - LOT N°4 : Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds ;
 - LOT N°5 : Plomberie - Sanitaire ;
 - LOT N°6 : Electricité - Chauffage.
- APPROUVE le mode de passation de marché public de travaux selon la procédure adaptée ;
- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés correspondants, ainsi que les actes y afférents ;
- DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

LOCATION GARAGES COMMUNAUX : TARIFS 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/2017, le montant de la location mensuelle des garages à 36.98 € par mois ;
- DECIDE de faire supporter le prix de la taxe ordures ménagères aux locataires des différents garages soit, 14.86 € par garage et par an ;
- DIT que cette taxe annuelle sera ramenée à un montant mensuel et payée en même temps que le loyer, soit la somme totale de 38.22 € (36.98 + 1.24) par mois ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 € auprès de la Caisse de Crédit Agricole d'Aquitaine dans les conditions suivantes :
 - Taux fixe : EURIBOR 0.079 % ;
 - Durée : 1 an ;
 - Mise à disposition des fonds à réception d'un fax ;
 - Remboursement par mandat (sans indemnité) ;
 - Paiement des intérêts à chaque remboursement partiel.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse de Crédit Agricole d'Aquitaine ;
- AUTORISE Mme le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES » AU SDEE 47

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, à compter du 01/01/2017 ;
- APPROUVE la réalisation par le SDEE 47 des travaux d'installation d'infrastructure de charge sur le territoire de la commune de CANCON ;
- S'ENGAGE à verser au SDEE 47 la contribution ou le fonds de concours éventuellement dus pour la réalisation des travaux d'installation ;
- S'ENGAGE à autoriser le SDEE 47 à occuper temporairement le domaine public de la commune nécessaire à l'implantation des bornes tout en l'exonérant du versement de redevance d'occupation du domaine public, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette occupation ne présentant pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président du SDEE 47 pour acceptation, par délibération du Comité Syndical, du transfert de cette compétence optionnelle ;
- S'ENGAGE à accorder durant deux ans la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules rechargeables sur tout emplacement de stationnement géré directement par la collectivité, avec ou sans dispositif de charge, pour une durée minimale de stationnement de deux heures ;
- DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer toutes les pièces liées à cette affaire, dont les conventions de mise à disposition de terrain et conventions d'occupation du domaine public nécessaires.

CDG 47, PRESTATION D'AIDE AU RECRUTEMENT, CONVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 3 ABSTENTIONS, 9 voix POUR :

- ACCEPTE la prestation d'aide au recrutement réalisée par le CDG 47, dont les conditions sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- DIT que cette prestation donnera lieu à facturation après service fait ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention et mener à bien cette opération.

EAU47 : RETROCESSION CANALISATION DES EFFLUENTS, CONVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la rétrocession de la canalisation de transferts des effluents ;
- ACCEPTE la convention technique et financière avec le Syndicat Départemental EAU 47, annexée à la présente délibération ;
- DIT que la dépense a été prévue au Budget ;
- DONNE tout pouvoir au maire pour mener à bien cette opération.

PAYS DE LA VALLEE DU LOT, PARTICIPATION FINANCIERE, GESTION DU RAGONDIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ;
- S'ENGAGE à reverser à la société de chasse de CANCON la somme qui lui sera allouée par le SMAVLOT 47 ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, 9 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- DECIDE d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016, à Madame METAIREAU Irène, Perceptrice à la Trésorerie de Monflanquin, pour son rôle de conseil dans la préparation et l'exécution du budget communal ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener cette opération.

DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 500 € EN INVESTISSEMENT: ACQUISITION TABLEAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500 € HT s'il s'agit d'un premier équipement, d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ;
- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'un tableau blanc pour un montant total de 367.76 € HT soit 441.28 € TTC ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget communal.

DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT INFERIEURES A 500 € : ACQUISITION BANC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, 10 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement des biens d'une valeur inférieure à 500 € HT s'il s'agit d'un premier équipement ; d'une acquisition par lot ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans ;
- DECIDE d'autoriser Mme le Maire à imputer en section d'investissement l'acquisition d'un banc pour un montant total de 120.00 € HT soit 144.00 € TTC ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget communal.

BUDGET COMMUNAL, DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- APPROUVE les modifications du Budget communal 2016, comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES
TOTAL		0.00 €
2313-51	Construction	- 6 000.00 €
2184-56	Mobilier	+ 6 000.00 €

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

REMBOURSEMENT AVANCE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CANCON AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement de l'avance pour la somme de 35 345.00 € du budget annexe Lotissement Communal vers le budget de la Commune ;
- DIT que la dépense d'investissement, prévue dans le budget du Lotissement Communal, qui s'élève à 35 345.00 € sera imputée au compte 1678 "autres emprunts et dettes" ;
- DIT que la recette d'investissement, prévue dans le budget de la Commune, qui s'élève à 35 345.00 €, sera imputée au compte 27638 "créances sur des collectivités et établissements publics, autres communes " ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 59/2016 en date du 18 juillet 2016 portant même objet

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations ;
- DECIDE DE MODIFIER les commissions comme suit :

PERSONNEL (Employés communaux, hygiène et sécurité)	Président	DE VAUJANY
	Membres	DUCLERCQ ; CASTILLE ; BAYSSIERES ; BLOT ; DELMON
TRAVAUX (Bâtiments communaux, matériel, cimetière, chemins, voirie)	Président	DE VAUJANY
	Membres	CASTILLE ; BARTON ; CROS ; DELMON ; VIDAL
FINANCES	Président	KEMPEN
	Membres	DE VAUJANY ; DUCLERCQ ; CASTILLE ; BARTON ; VIDAL
ECOLE, CANTINE	Président	DUCLERCQ
	Membres	BAYSSIERES ; BLOT ; CROS ; COUTIER ; VIDAL
COMMUNICATION (Externe : site internet, bulletin, associations, jeunesse,)	Président	CASTILLE
	Membres	DUCLERCQ ; KEMPEN ; BARTON ; BLOT ; CROS ; COUTIER ; PELOUX
DEVELOPPEMENT LOCAL (Urbanisme, tourisme, culture, sport, fleurissement)	Président	CASTILLE
	Membres	DE VAUJANY ; DUCLERCQ ; KEMPEN ; BARTON ; BAYSSIERES ; BLOT ; DELMON ; MATEOS ; PELOUX ; PENON
LISTES ELECTORALES	Président	KEMPEN
	Membres	DUCLERCQ ; CASTILLE ; BAYSSIERES ; CROS
ECONOMIE (Industrie, commerce, artisanat, foires, marchés, agriculture, élevage)	Président	MATEOS
	Membres	DUCLERCQ ; CASTILLE ; COUTIER, DELMON ; PELOUX ; PENON ; VIDAL
ACCESSIBILITE	Président	PENON
	Membres	DE VAUJANY, BLOT ; CROS

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

PROXISERVE, CONTRAT DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE RESEAU GAZ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la prestation d'exploitation et de maintenance réseau gaz à la Société PROXISERVE domiciliée à LEVALLOIS-PERRET, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée initiale de cinq ans ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat de prestations d'exploitation et maintenance réseau gaz avec PROXISERVE, annexé à la présente délibération ;

- S'ENGAGE à payer l'audit et la constitution du dossier ouvrage d'un réseau gaz propane d'un montant de 1 977.00 € HT, soit 2 174.70 € TTC ;
- S'ENGAGE à inscrire annuellement la dépense « abonnement à la prestation d'exploitation et de maintenance par réseau gaz » au budget des années concernées ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

MOTION RELATIVE AUX ZONES SOUMISES A CONTRAINTES NATURELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE au Ministère de l'Agriculture, dans le cadre des négociations prévues avec la Commission Européenne, de défendre un zonage :
 - cohérent avec les conditions difficiles de production, particulièrement dans le Nord du département,
 - qui réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ;
- REAFFIRME l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot-et-Garonne,
 - en termes d'aménagement du territoire,
 - en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,
 - en termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Carole ROIRE :

- Donne le compte rendu de la réunion avec l'ensemble du personnel communal au sujet de l'audit sur l'organisation des ressources humaines réalisé par le CDG47 au cours des mois de juin et septembre 2016. Plusieurs observations ont été relevées : nécessité de recruter un responsable des Services Techniques de catégorie B ; réorganisation du temps de travail du Service Administratif et des horaires d'ouverture de la Mairie ; éventualité d'annualisation du temps de travail pour le personnel affecté aux Ecoles ; élaboration d'un plan de formation des agents ; mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- Informe que le Secours Catholique de Cancon souhaite connaître la position des élus sur la question de l'accueil des migrants. Une famille se propose d'accueillir des migrants. Toutefois de nombreuses contraintes sont difficiles à tenir. L'accueil doit être organisé, il convient d'encadrer et d'accompagner ces familles dans les actes de la vie courante sur le territoire national. De nombreuses structures de soutien et d'accompagnement dans ces domaines sont éloignées de Cancon. A ce jour peu d'informations sont disponibles pour la Collectivité.
- Dit qu'il reste un terrain à vendre au lotissement Bibigné. Une personne est intéressée : il convient de la recontacter.
- Fait remarquer que l'abribus tagué a été repeint par l'auteur présumé des faits.
- Informe que des balises ont été achetées et seront posées rue des Tramways et rue des Ecoles pour sécuriser le cheminement dédié aux piétons ;
- Fait part de la demande de la Compagnie AXA souhaitant diffuser une information à la population sur la proposition d'un contrat groupe d'assurance complémentaire.
- Informe que les travaux de restauration de la Halle de Marchés débiteront le 9 janvier 2017. Le marché hebdomadaire sera, de ce fait, déplacé devant la mairie, (après consultation et en accord avec les commerçants). Une information sera diffusée auprès des usagers.
- Dit que le litige concernant la piscine municipale sera jugé devant le Tribunal début 2017.
- Donne le compte rendu de la Commission "Associations". Un bilan a été fait concernant le coût d'utilisation des salles et équipements communaux. Désormais, les associations qui solliciteront une subvention devront compléter le document Cerfa en vigueur.
- Annonce qu'il a été décidé de procéder à la vente du bâtiment communal "Ancienne Perception" située RN21; une annonce sera déposée chez les notaires et dans plusieurs agences immobilières du secteur.
- Donne lecture du Projet de fermeture de 43 missions locales (motion de soutien).
- Informe que l'APE dans le cadre du Marché de Noël sera sur le marché hebdomadaire le lundi 12 décembre 2016 ;
- Signale que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 18 janvier 2017 à 20h30.

Jean DE VAUJANY :

→ Informe que des travaux au cimetière doivent être réalisés par l'entreprise LABORDE, au cours du mois de décembre 2016 ou début 2017.

Véronique KEMPEN :

→ signale qu'il y a de la mousse sur les terrains de tennis ; serait-il possible de passer de l'anti mousse ? (l'application de ce produit ne peut se réaliser que dans certaines conditions climatiques).

Katia BAYSSIERES

→ Précise que les sapins de Noël seront mis en place et décorés à compter du 1^{er} décembre.

Mickaël CROS :

→ Informe que la Commune a reçu le défibrillateur. Il sera placé à l'extérieur de la mairie au niveau de l'entrée de la salle des mariages (à gauche) ; la Maison de Retraite réfléchit à l'opportunité d'en acquérir un.

Jacques VIDAL :

→ Précise que la Communauté des Communes a voté la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères.

Fin de la séance à 23 h 50.

Fait à Cancon, le 7 décembre 2016.

Madame le Maire,
Carole ROIRE

